

#### COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Monsieur Alain CONTREPOIS Secrétaire de séance,

Etaient présents: M. Patrick AUDAT, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Gaël GARREAU, M. Patrick GEROUDET, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, Mme Laurence JOLY, M. Laurent LHUILLERY, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie M'FADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAUPU, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Fabien STANDAERT, Mme Agnès VENTURA, M. Ladislas VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentés : M. Boris PROVOST par pouvoir à Mme Jacqueline MARRE, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à Mme Sophie BEUREL, M. José ROLO par pouvoir à M. Ladislas VERGNE.

----

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité, M. Jean-Pierre GORGES n'a pas pris part au vote.

----

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité, M. Jean-Pierre GORGES n'a pas pris part au vote.

----

#### FINANCES ET PROSPECTIVE

1 Tarifs 2021 - Lieux culturels

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : Mme Karine DORANGE ; M. Jean-Pierre GORGES

**APPROUVE** les tarifs proposés aux annexes de :

- \*La Maison de l'Archéologie,
- \*La Médiathèque,

\*Les Musées,

**RAPPELLE** que la présente délibération sera communiquée aux régisseurs des régies de recettes concernées ainsi qu'au comptable public de Chartres métropole ;

**PRECISE** qu'il convient de retenir les grilles tarifaires n°17, 18, 19 et 20 jointes en annexe de la présente délibération et non plus ces mêmes annexes liées à la délibération CM2021/008.

2 Restauration scolaire - Responsabilité d'un régisseur de recettes

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES ; Olivier MAUPU

**APPROUVE** les principes observés dans le rapport et notamment la demande de remise gracieuse du régisseur d'un montant de 1 011.54 €,

**ACCEPTE** de prendre en charge le débet si le caractère de force majeure est retenu par les services de la DDFIP,

**PRECISE** que tous les documents ainsi que cette délibération sont adressés à Monsieur le Comptable public de Chartres métropole.

\_\_\_\_

3 Autorisation durée de stationnement - parking Grand Faubourg - DSP parking cœur de Ville

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Richard LIZUREY

**APPROUVE** le contrat d'abonnement de longue durée pour le parc de stationnement Chartres – Grand Faubourg entre les sociétés Chartres Stationnement et ASD Violette (durée 15 ans) ; le nombre de véhicule concerné pourrait être de 10 maximum ;

**ACCEPTE** le principe que la Ville de Chartres reprendra ou fera reprendre le contrat d'abonnement dans son intégralité à compter du 31 décembre 2035 suite à l'expiration de la Délégation de Service Public Parking Cœur de Ville actuelle ET assurera la poursuite du dit contrat selon le mode de gestion qu'elle aura décidé ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat d'abonnement de longue durée joint ;

**PRECISE** que le contrat sera conclu sous condition résolutoire de l'obtention du permis de construire par l'abonné purgé de tout recours avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

\_\_\_\_

Prise de participation de Chartres Développements Immobiliers dans le capital d'une Société Civile de Construction Vente Chartres Place Morard

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-François BRIDET, Mme Elisabeth FROMONT

<sup>\*</sup>Le Conservatoire de Musique et de Danse ;

**APPROUVE** la prise de participation de la SEM Chartres Développements Immobiliers dans le capital de la Société Civile de Construction Vente constitué pour la réalisation du projet Chartres Place Morard, à hauteur de 15%, par l'acquisition de 150 parts de 1 € chacune, soit pour un montant de 150 €.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

\_\_\_\_

5 Modification des statuts de la Société Publique Locale Chartres Aménagement - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

**APPROUVE** les modifications proposées par la Société Publique Locale Chartres Aménagement (SPL CA) sur ses statuts (en annexe jointe);

ACCEPTE la rédaction des nouveaux statuts présentés ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les statuts ou pièces liées à ce dossier.

Avenant n°5 Avance de Trésorerie - concession des Hauts Saumons - Ville de Chartres et SPL Chartres Aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

**APPROUVE** les différentes dispositions de l'avenant n°5 concernant l'avance de trésorerie de la concession des Hauts Saumons ;

**ACCEPTE** que le remboursement de l'avance de trésorerie (restante) de 2 340 330 € soit effectué au plus tard en fin de concession ; le délai est donc porté jusqu'au 31 décembre 2023 ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant (n°5) et les pièces qui seraient liées à ce dossier.

7 Construction du nouveau Parc Exposition (PEX) - Convention avec Chartres Métropole et la Société Publique Locale Chartres Aménagement - Remise d'équipement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour, 9 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

**APPROUVE** la convention et les différentes annexes présentées permettant le paiement régulier de Chartres Métropole à la SPL Chartres Aménagement pour les travaux et la réalisation du projet du nouveau Parc Exposition (PEX) ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et les pièces éventuellement liées ;

**ACCEPTE** les modalités des versements prévisionnels proposés et le calendrier établi :

Années	2021	2022	2023	2024	2025
Période	1	2	3	4	5
Crédits de paiement en	11 180 000	10 703 417	10 703 417	10 703 417	209 749
euros HT	11 100 000	10 /03 41/	10 /03 41/	10 /03 41/	205745

**PRECISE** qu'une autorisation de programme a été votée par la Collectivité Chartres Métropole et une répartition de crédits de paiement a été établie ; les crédits de cette AP ont été votés au niveau de l'opération lors du vote du budget 2021 de Chartres métropole. Les paiements à la SPL pourront être effectuées avec cette convention signée des parties, la délibération et les pièces prévues dans la convention. Le comptable public a été consulté sur cette convention.

8 Marché pour la souscription de polices d'assurance en Responsabilité civile et risques annexes - autorisation

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Gaël GARREAU

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Marché pour la souscription de	Groupement momentané	Prime annuelle estimée à :
polices d'assurance en Responsabilité civile et risques annexes – Ville	d'entreprises composé de PNAS (mandataire/courtier), domiciliée 159 rue du	<b>32 575,15€</b> (Taux : 0,221% - Assiette : 13 500 000,00€)
	Faubourg Poissonnière à PARIS (75009), et de AREAS (cotraitant/assureur)	Soit une estimation à 114 013,03€ pour la durée globale du marché

9 Valorisation de certificats d'économies d'énergie - Convention de mandat avec SYNELVA Collectivités - Autorisation

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

**APPROUVE** la convention de mandat pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie avec la SEML SYNELVA Collectivités pour une durée d'un an reconductible quatre fois, à compter de sa notification.

**ACCEPTE** que le Maire de la ville de Chartres ou son représentant signe la convention de mandat pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie avec la SEML SYNELVA Collectivités et tous les actes y afférents.

10 Rue du Faubourg Guillaume/Boulevard Clémenceau - Déclassement de parcelles

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 35 voix pour, 1 voix contre, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE

**APPROUVE** le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section BN n°s 275, 276, 285 à 288 et 386, situées respectivement 20-22 rue du Faubourg Guillaume et 22-26, 30-32 Boulevard Clémenceau à

Chartres, à la date de réitération de la vente par la Ville de Chartres au profit de la Société BF2-Chartres SAS, soit le 30 septembre 2021.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

11 ZAC des Clos - Lots 21 et 28 - Désaffectation et déclassement de parties - Cession

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE

RAPPORTE la délibération n°CM2021/045 du 17 mars 2021.

**APPROUVE** la désaffectation et le déclassement des parties, conformément aux plans ci-joints :

Pour le lot 21 : Parties F pour 1 m<sup>2</sup> - H pour 23 m<sup>2</sup> et J pour 9 m<sup>2</sup> (TOTAL : 33 m<sup>2</sup>)

Pour le lot 28 : Partie C pour 265 m<sup>2</sup>.

**APPROUVE** leur classement, dans le domaine public, conformément au plan ci-joint du lot 21, des parties suivantes : E pour 11 m² - G pour 112 m² et K pour 68 m² (TOTAL : 191 m²).

**APPROUVE** la modification de l'assiette foncière et de la surface de plancher indiquée dans la délibération n°CM2020/038 du 20 février 2020, suite aux changements sus indiqués :

#### Pour le lot 21:

L'assiette foncière serait de 7 710 m² environ (au lieu des 7 869 m² indiqués dans la délibération initiale) avec une surface de plancher maximale de 6 587 m²: Parties D du plan 2 032 m² parcelle BW 186p et I 5 645 m² parcelle BW 187p avec le 33 m² à désaffecter et déclasser.

#### Pour le lot 28:

L'assiette foncière serait de 5 134 m² environ (au lieu des 4 869 m² initialement prévus) avec une surface maximale de plancher de 3 931 m² : partie A du plan 2 080 m² parcelle BW 162 et partie B 2 789 m² parcelle BW 155 avec 265 m² à désaffecter et déclasser.

Les autres points de la délibération initiale, notamment le prix de vente total H.T., pour chacun des lots, demeurent inchangés.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

#### 12 3 rue Charles Tellier - Cession

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE

**AUTORISE** la cession, par la Ville de Chartres, de la parcelle cadastrée section CE n° 511, d'une surface de 230 m², à usage de parking en entrée du site situé 3 rue Charles Tellier à Chartres, au prix de 5 750 € H.T., au profit de la Société STONEHEDGE PROMOTION ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y rapportant.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

**APPROUVE** la cession, par la Ville de Chartres, de la parcelle bâtie cadastrée section CO n° 64, d'une surface de 3 988 m², située 113 rue de Sours, au prix de 650 000 €, à Monsieur Celso DOS REIS ou de toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y rapportant.

\_\_\_\_\_

14 1bis rue de Sours - Cession de parcelle bâtie

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

**APPROUVE** la cession, par la Ville de Chartres, de la parcelle bâtie cadastrée section BT n° 167, d'une surface de terrain de 1 665 m², située 1bis rue de Sours, au prix de 315 000 € net vendeur, au profit de la Société AXIOM PROMOTEUR ou de toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y rapportant.

\_\_\_\_

15 Modification du tableau des emplois

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la modification du tableau des emplois, tenant compte de :

- La création d'un poste de Chef d'équipe à temps complet à la Police Municipale, relevant du cadre d'emplois des Agents de police Municipaux (catégorie C).

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires au recrutement pour ce poste.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondant ou tout avenant à intervenir pour la gestion de la situation administrative des agent(e)s recruté(e)s.

16 Indemnité complémentaire - Elections

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Quentin GUILLEMAIN

**APPROUVE** les modalités de rémunération des prochaines consultations électorales selon que les bureaux de vote ferment à 18h00 ou 19h00 et 20h00, comme défini en annexe.

**PRECISE** que les montants seront automatiquement revalorisés à chaque évolution de la valeur du point d'indice applicable à la Fonction Publique Territoriale et arrondis à l'euro le plus proche.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

17 Déplacement de Patrick GEROUDET - Isabelle VINCENT - José ROLO et Jean-Maurice DUVAL à EVORA au Portugal - Présentation de la candidature d'Evora comme capitale européenne de la culture

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 5 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, José ROLO, Jean-Maurice DUVAL, Patrick GEROUDET, Mme Isabelle VINCENT

**AUTORISE** le déplacement de Madame Isabelle VINCENT Adjointe au Maire en charge de la Culture et de Messieurs José ROLO Adjoint au Maire en charge des Sports et de la Vie Associative, Patrick GEROUDET Conseiller municipal délégué chargé de la Promotion de la Ville, du jumelage et des Relations Internationales et Monsieur Jean-Maurice DUVAL Conseiller municipal délégué à la Communication à Evora au Portugal pour participer aux célébrations du jour de la ville et à l'annonce de la candidature d'Evora comme capitale européenne de la culture.

**APPROUVE** la prise en charge des frais réels engagés par Madame Isabelle VINCENT Adjointe au Maire en charge de la Culture et de Messieurs José ROLO Adjoint au Maire en charge des Sports et de la Vie Associative, Patrick GEROUDET Conseiller municipal délégué chargé de la Promotion de la Ville, du jumelage et des Relations Internationales et Monsieur Jean-Maurice DUVAL Conseiller municipal délégué à la Communication, pour leurs déplacements à Evora au Portugal du 28 au 30 juin 2021, à l'occasion des célébrations du jour de la ville. Evora profitera de cette journée pour annoncer sa candidature comme capitale européenne de la culture et analyser les formes possibles de coopération future

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes y afférent.

18 Convention de commercialisation du catalogue ' Ô Moyen Âge ! Les Mérovingiens en pays chartrain ' avec la librairie archéologique de Quétigny (21)

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Quentin GUILLEMAIN

**APPROUVE** les termes de la convention de mandat de vente à intervenir entre la Ville de Chartres et la librairie « Librairie archéologique » située 1 rue des Artisans à QUETIGNY, en Côte-d'Or (21), définissant les modalités selon lesquelles, pour le compte de la Ville, la « Librairie archéologique » vend le catalogue de l'exposition « Ô Moyen Âge ! Les Mérovingiens en pays chartrain ».

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat donné à la « Librairie archéologique » et tous les documents y afférents.

Convention de commercialisation du catalogue ' Ô Moyen Âge ! Les Mérovingiens en pays chartrain ' avec la librairie L'Esperluète

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick AUDAT, Mme Céline DEVENDER

**APPROUVE** les termes de la convention de mandat de vente à intervenir entre la Ville de Chartres et la librairie « L'Esperluète » située 10 rue Noël-Ballay à Chartres, définissant les modalités selon lesquelles, pour le compte de la Ville, la librairie « L'Esperluète » vend le catalogue de l'exposition « Ô Moyen Âge ! Les Mérovingiens en pays chartrain ».

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat donné à la librairie « L'Esperluète » et tous les documents y afférents.

#### Services à la Population

20 Adhésion à l'association Musées Centre-Val de Loire et au Conseil International des Musées

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Boris PROVOST

**APPROUVE** l'adhésion à l'association Musée en Centre-Val de Loire Association des Professionnels des Musées (MCVL)d'un montant de 300 € et l'adhésion au Conseil International des Musées (ICOM) d'un montant de 350 € pour l'année 2021, à renouveler l'année prochaine. Les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire 6281.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine signe tous les actes afférents.

\_\_\_\_

21 Convention "relais Eurodesk"

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

**APPROUVE** la convention entre le Centre d'information et de Documentation Jeunesse, le Centre Régional Information Jeunesse et le Bureau Information Jeunesse de la Ville de Chartres pour faciliter la mobilité des jeunes en Europe et à l'international.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tout document y afférent.

\_\_\_\_

22 Mandat de vente de billets en ligne à C'Chartres Tourisme

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Daniel GUERET, Mme Isabelle MESNARD

**APPROUVE** les termes de la convention de mandat de vente à intervenir entre la Ville de Chartres et la SPL « C'Chartres Tourisme », définissant les modalités selon lesquelles, pour le compte de la Ville, la SPL vend, en ligne et dans ses points de ventes, les billets d'entrée payants aux visites et aux manifestations culturelles et touristiques proposées la Ville, en contrepartie d'une commission fixée à 15 % du montant total des ventes réalisées.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat donné à la SPL « C'Chartres Tourisme » et tous les documents y afférents.

23 Association "ENTRACTE" - Avenant n°2 à la convention d'objectifs - Subvention d'investissement 2021

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-François BRIDET, Mme Sophie BEUREL

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2021, attributif d'une subvention d'investissement, entre l'Association « ENTRACTE » et la Ville de Chartres.

**FIXE** le montant de la subvention d'investissement 2021, à 17 500 € TTC.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « ENTRACTE » ainsi que tous les documents afférents.

24 Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse - Collège Hélène Boucher

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

**APPROUVE** les termes des conventions de partenariat des Classes à Horaires Aménagés Musique et Classes à Horaires Aménagés Danse entre le Collège Hélène Boucher et la Ville de Chartres.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous les actes y afférents.

25 Rythmes scolaires - renouvellement de la dérogation semaine de 4 jours

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Gaël GARREAU

**APPROUVE** le maintien de l'organisation actuelle des rythmes scolaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 pour une nouvelle période de trois ans à compter de la rentrée scolaire 2021.

26 C'Chartres Echecs - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2020/2022 - Subvention complémentaire 2021

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

**APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention d'objectifs attributif d'une subvention complémentaire entre l'Association « C'CHARTRES ECHECS » et la Ville de Chartres.

**ATTRIBUE** une subvention complémentaire d'un montant de 50 000 € à l'association « C'CHARTRES ECHECS » pour clôturer sa saison 2020/2021 et poursuivre son accompagnement des joueurs de haut niveau.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES ECHECS » ainsi que tout document y afférent.

\_\_\_\_

#### **Aménagement et Grands projets**

Zone d'aménagement concerté de la Roseraie - Avenant n°4 au traité de concession d'aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

**APPROUVE** l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de l'opération de La Roseraie confiée à la SPL Chartres Aménagement, ainsi que ses annexes afin de proroger la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2030 et d'adapter le bilan prévisionnel de l'opération et le plan de trésorerie prévisionnel en conséquence.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de l'opération de La Roseraie.

28 Zone d'aménagement concerté de Rechèvres - Avenant n°7 au traité de concession d'aménagement

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Martine MOKHTAR

**APPROUVE** l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement de l'opération de Rechèvres confiée à la SPL Chartres Aménagement, ainsi que ses annexes afin de proroger la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2030 et d'adapter le bilan prévisionnel de l'opération et le plan de trésorerie prévisionnel en conséquence

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement de l'opération de Rechèvres.

29 Convention pour la surveillance structurelle de la passerelle urbaine et ferroviaire de la Gare

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 7 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

**APPROUVE** la convention entre, la Ville de Chartres et la SNCF Gares & Connexions, pour la surveillance structurelle de la passerelle urbaine et ferroviaire de la Gare, confiée à SNCF Gares & Connexions, pour le compte de la Ville et pour une durée de 5 ans, renouvelable tacitement par période de 5 ans.

**ACCEPTE** la répartition financière des inspections détaillées initiale, régulières et exceptionnelles portant sur l'ensemble de l'Ouvrage et les frais de dossiers afférents.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec SNCF Gares & Connexions.

Convention de superposition d'affectation entre la ville de Chartres et la SNCF - Extension du passage souterrain

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 7 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

**APPROUVE** la convention de superposition d'affectation entre SNCF réseau, SNCF Gare et Connexions, SNCF Voyageurs et la ville de Chartres en vue de la construction et l'exploitation ultérieure par la ville de Chartres d'une jonction souterraine entre le parc de stationnement du Pôle Gare et le souterrain existant desservant la gare ferroviaire.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

#### 31

32

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

**APPROUVE** la convention de service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme à intervenir entre la Ville de Chartres et Chartres métropole, qui confie au service commun de Chartres métropole l'instruction des permis d'aménager, des permis de construire, des permis de démolir, des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme d'information (CUa), des certificats d'urbanisme opérationnels (CUb)

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Convention 2021-2026

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

**APPROUVE** la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH) Chartres-Lucé-Mainvilliers 2021-2026, définissant les priorités, les objectifs quantitatifs par type de projet de rénovation et les enveloppes affectées de l'ANAH et de Chartres métropole ainsi que les engagements des partenaires de l'OPAH.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à cosigner la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat Chartres-Lucé-Mainvilliers 2021-2026, conjointement avec l'Etat, l'agence nationale de l'habitat, Action Logement, la Banque des Territoires, Chartres métropole, la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir, et les Villes de Lucé et Mainvilliers.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à ce sujet.

33 Soutien au projet d'habitat Inclusif au pôle gare

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-François BRIDET

**AFFIRME** son soutien au projet d'habitat inclusif porté par Chartres Métropole Habitat au pôle gare dans le cadre du programme Action Cœur de Ville,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à contribuer au dossier à déposer au titre de l'appel à projets sur l'habitat inclusif du Conseil départemental d'Eure et Loir.

Convention cadre - Travaux du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Eure sur la commune de Chartres

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Laurent LHUILLERY, Boris PROVOST, Mme Jacqueline MARRE

**APPROUVE** la convention cadre entre la Ville de Chartres et Chartres Métropole, d'une durée de 4 ans, pour la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Eure aval sur la commune de Chartres.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention cadre.

---

Le Maire, Jean Pierre GORGES Ville de CHARTRES Annexe 17

#### **DIRECTION de l'ARCHEOLOGIE**

Désignation du tarif / date d'effet	du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018	•		du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021	Tarifs 2021	
-------------------------------------	---	---	--	---	-------------	--

#### 1-Visite guidée ou conférence

Chartres et hors Chartres

#### \*Public individuel

Plein tarif		5.00 €	6.00 €
Parents-enfants (4 à 9 personnes avec au moins deux enfants de moins de 18 ans)			4.00 €
Tarif réduit			3.00 €

#### \*Groupe à partir de 10 personnes

Tarif unique par personne			5.00 €

#### 2-Ateliers jeune public

#### \*Groupes scolaires :

La gratuité est accordée :

Groupes, encadrants : activités proposées par la Ville et le CCAS

Ecoles Chartraines et de Chartres Métropole

Ecoles hors Chartres métropole :

tarif groupe / demi-journée	24.40 €	24.60 €	25.00 €	25.30 €	25.00 €
tarif groupe / journée	37.70 €	38.00 €	40.00 €	40.40 €	50.00 €

\* Public individuel : Chartres et hors Chartres

Tarif individuel/demi-journée	4.50 €	4.50 €	5.00 €	5.10 €	5.00 €
Tarif individuel/jour	9.20 €	9.30 €	10.00 €	10.10 €	10.00 €

#### \*Parents-enfants

Tarif unique par personne			4.00 €
Turii uriique par personne			1.00 C

Gratuit pour les moins de 6 ans

#### 3- Stages adultes

Chartres et hors Chartres

|--|

Dans la peau d'un archéologue/demi-journée	8.00 €	10.00 €	10.50 €	10.00 €
Dans la peau d'un archéologue/journée				20.00 €
				-

#### \*Tarif réduit

Dans la peau d'un archéologue/demi-journée			6.00 €
Dans la peau d'un archéologue/journée			12.00 €

#### 4- Catalogue

Frais de port France Métopolitaine (hors DOM-TOM et étranger)			8.00 €
			<u> </u>
Frais de port France Dom-Tom et étranger			16.00 €

L'entrée gratuite aux visites libres des sites, expositions permanentes et temporaires est accordée :

- de 18 ans

Bénéficiaires du RSA

Groupes scolaires de Chartres et Chartres Métropole et à la pré visite de l'accompagnateur / enseignant

Amis du Musée de Chartres, SAEL

Donateurs

Membres de l'ICOM/ICOMOS, de l'association des musées de la région Centre-Val de Loire, de la carte Culture

Etudiants

Journaliste

Guides, Conférenciers

La gratuité des visites guidées ou conférences et des ateliers **parents-enfants** est accordée aux enfants de moins de 6 ans.

Le tarif réduit est accordé aux :

Visiteurs munis du PASS Chartres expérience délivré par C'Chartres Tourisme

- de 18 ans

Étudiants

Personnes handicapées

Les billets ne sont ni repris ni échangés ni modifiés ni remboursés.

#### Ville de CHARTRES Annexe 18 **MEDIATHEQUE**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
Abonnement annuel					
Chartres et agglomération de Chartres métropole					
Plein tarif	10.00	10.00	10.00	10.00	11.00
Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	10.00%
Tarif réduit	5.00	5.00	5.00	5.00	6.00
Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	20.00%
Tarif Famille	15.00	15.00	15.00	15.00	16.00
Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	6.67%
Hors agglomération de Chartres métropole					
Plein tarif	20.00	20.00	20.00	20.00	22.00
Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	10.00%
Tarif réduit	10.00	10.00	10.00	10.00	12.00
Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	20.00%
Tarif Famille	30.00	30.00	30.00	30.00	32.00
Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	6.67%

Tarif réduit : - de 18 ans Bénéficiaires du RSA Étudiants

Tarif famille : à partir d'un adulte et un enfant

<u>Gratuité</u> :

Groupes scolaires et à la pré visite de l'accompagnateur / enseignant
Amis de la Médiathèque (délibération 2015/27)
Membres de la Société archéologique d'Eure et Loir (délibération 2015/27)

Remplacement de cartes perdues		2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
	Variation annuelle en %	33.33%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Prêt entre bibliothèques						
Frais de réexpédition - par document		6.50	7.00	7.00	7.50	8.00
	Variation annuelle en %	3.17%	7.69%	0.00%	7.14%	6.67%
Spectacles de Noël pour enfants						
Plein tarif						6.00
	Variation annuelle en %					
Tarif réduit						4.00

Les billets ne sont ni repris ni échangés ni modifiés ni remboursés.

#### Ville de CHARTRES MEDIATHEOUE Annexe 18

<u>MEDIATHEQUE</u>										
Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*					
Les tarifs ci-dessous s'entendent frais de port en sus. Reproduction des documents manuscrits et document iconographiques										
Publication non commerciale (mémoire, thèse,) Publication commerciale (par document reproduit)										
Edition de livres à partir des fonds patrimoniaux de la me Document couleur	édiathèque 80.00	80.00	81.00	82.00	82.00					
Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	1.25%	1.23%	0.00%					
Document noir et blanc	36.00	36.00	37.00	38.00	38.00					
Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	2.78%	2.70%	0.00%					
Edition sur support audiovisuel :										
Par vue reproduite (télévision, DVD, internet)	80.00	80.00	81.00	82.00	82.00					
Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	1.25%	1.23%	0.00%					
Edition de cartes postales, cartons d'invitation, calendriers, agendas, cartes de voeux, programmes										
Tirage jusqu'à 1000 exemplaires	130.00	130.00	130.00	130.00	130.00					
Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%					
Tirages de plus de 1000 exemplaires	160.00	160.00	160.00	160.00	160.00					
Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%					

#### Remboursement des ouvrages non rendus

Affiches, posters, estampes Tirage jusqu'à 1000 exemplaires

Tirages de plus de 1000 exemplaires

Forfait de relance (après courrier de relance, au stade du titre de recettes)	50.00	51.00	52.00	53.00	54.00
	0.00%	2.00%	1.96%	1.92%	1.89%
Montant par document (livre, partition, revue,CD, hors DVD)					
Montant par DVD	43.00	44.00	44.00	45.00	45.00
Variation annuelle en %	2.38%	2.33%	0.00%	2.27%	0.00%
Montant par boitier DVD	1.60	1.70	1.80	1.80	2.00
·	0.00%	6,25%	5.88%	0.00%	11.11%

240.00

0.00%

320.00 *0.00%* 

Variation annuelle en %

Variation annuelle en %

240.00 0.00%

320.00 *0.00%*  240.00 0.00%

320.00 *0.00%*  240.00 0.00%

320.00 *0.00%*  240.00 0.00%

320.00 *0.00%* 

<sup>\*</sup>Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

D	ésignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 202
Ве	aux Arts - droit d'entrée expositions permanentes	ı				
		L	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	aux Arts - droit d'entrée expositions temporaires		T	I	·	
PI	ein tarif  Variation annuelle en %	3.40 <i>0.00%</i>	5.00 <i>47.06%</i>	5.00 <i>0.00%</i>	5.00 <i>0.00%</i>	gratuit
T	arif réduit	1.70	2.50	2.50	2.50	gratuit
	Variation annuelle en %	0.00%	47.06%	0.00%	0.00%	
Вe	aux Arts - visites guidées individuelles (inclant le droit d'entrée)					
Pl	ein tarif  Variation annuelle en %			5.00	5.00 <i>0.00%</i>	6. <i>20.</i>
T	arif réduit  Variation annuelle en %			2.50	2.50	3.
	variauon annuelle en %				0.00%	20
Ta	aux Arts - visites guidées parents-enfants (4 à 9 personnes avec au arif unique par individu	moins deux enfa	ints de moins de	18 ans)		4.
	atuit pour les moins de 6 ans  aux Arts - visites guidées de groupe (10 personnes et plus)					
	arif unique par individu					5.
	aux Arts - animations et ateliers enfants des mercredis, samedis, di	manches ou vaca	nces scolaires			
<u> </u>	arif demi-journée Variation annuelle en %					5
Ta	arif Journée Variation annuelle en %					10
_						
	aux Arts - animations et ateliers parents-enfants arif unique par individu					4.
	ratuit pour les moins de 6 ans					
	aux Arts - ateliers adultes					
PI	ein tarif demi-journée  Variation annuelle en %					10
Pl	ein tarif journée Variation annuelle en %					20
T	arif réduit demi-journée					6
Т	Variation annuelle en % arif réduit journée					12
	Variation annuelle en %					12
3e	aux Arts - spectacles de Noël pour enfants					
	ein tarif					6
D	Variation annuelle en % emi tarif					4
	Variation annuelle en %					<u> </u>
	aux Arts - spectacles					
Pl	ein tarif  Variation annuelle en %					10
D	emi tarif					6
	Variation annuelle en %					
	aux Arts - location d'espaces					
	andes d'agents et/ou de services supplémentaires, toutes dégradations feror aire.	it l'objet d'une re-fa	acturation par la co	llectivité à		
Pl	ein tarif HT			4 166.67	4 166.67	suppression
	VA 20 % ein tarif TTC			833.33 5 000.00	833.33 5 000.00	suppression
	Variation annuelle en %					.,
نتا						
Be	aux Arts - Carte MUSE					
Be	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois	5.00 0.00%	suppression	suppression	suppression	suppre
Be:	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois Variation annuelle en % arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE	0.00% 1.70	suppression	suppression	suppression suppression	11
Be:	ein tarif - accès illimité au titulaire  - validité de 2 mois <i>Variation annuelle en %</i>	0.00%				
Bei Pi Ti	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois  Variation annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée	0.00% 1.70 0.00%	suppression	suppression	suppression	
Bei Pl	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois Variation annuelle en % arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE Variation annuelle en %	0.00% 1.70				suppre
Bei Pl Ti	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois  Variation annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée  ein tarif  Variation annuelle en %  arif réduit	0.00% 1.70 0.00% 5.60 0.00% 2.80	6.00 7.14% 3.00	5.00 6.00 0.00% 3.00	suppression 6.00 0.00% 3.00	suppre
Bear Pi	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois  Variation annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée  ein tarif  Variation annuelle en %  arif réduit  Variation annuelle en %  Variation annuelle en %	0.00% 1.70 0.00% 5.60 0.00%	suppression 6.00 7.14%	suppression 6.00 0.00%	suppression 6.00 0.00%	suppre
Bear Pi	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois  Variation annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée  ein tarif  Variation annuelle en %  arif réduit  Variation annuelle en %  carte ISIDORE	0.00% 1.70 0.00% 5.60 0.00% 2.80 0.00%	6.00 7.14% 3.00 7.14%	6.00 0.00% 3.00 0.00%	6.00 0.00% 3.00 0.00%	suppre
Bea PI Ta	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois  Variation annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée  ein tarif  Variation annuelle en %  arif réduit  Variation annuelle en %  iette - saison d'ouverture annuelle	0.00% 1.70 0.00% 5.60 0.00% 2.80 0.00%	5.00 7.14% 3.00 7.14%	5.00 6.00 0.00% 3.00 0.00% 15.00 0.00%	6.00 0.00% 3.00 0.00% 10.00 -33.33%	suppre
Sei Pi	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois  Variation annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée  ein tarif  Variation annuelle en %  arif réduit  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée  ein tarif  Variation annuelle en %  iette ISIDORE  ein tarif - accès illimité au titulaire - saison d'ouverture annuelle  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte ISIDORE	0.00% 1.70 0.00% 5.60 0.00% 2.80 0.00% 15.00	6.00 7.14% 3.00 7.14% 15.00	\$\text{suppression}\$  6.00  0.00% 3.00  0.00%  15.00  0.00% 3.00	\$\text{suppression}\$ \[ \begin{align*} 6.00 \\ 0.00\% \\ 3.00 \\ 0.00\% \\ \frac{10.00}{-33.33\%} \\ 3.00 \end{align*}	suppre
Bear Pi	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois  Variation annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée  ein tarif  Variation annuelle en %  arif réduit  Variation annuelle en %  iette - saison d'ouverture annuelle  arif réduit - accès illimité au titulaire - saison d'ouverture annuelle  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte ISIDORE  Variation annuelle en %  iette - visites individuelles (incluant le droit d'entrée)	0.00% 1.70 0.00% 5.60 0.00% 2.80 0.00%	5.00 7.14% 3.00 7.14%	\$\text{suppression}\$  \[ \begin{array}{c} 6.00 \\ 0.00\% \\ 3.00 \\ 0.00\% \\ 3.00 \\ 0.00\% \\ 3.00 \\ 0.00\% \end{array}\$  \]	\$\text{suppression}\$ \[ \frac{6.00}{0.00\%} \] \[ \frac{0.00}{0.00\%} \] \[ \frac{10.00}{3.33\%} \] \[ \frac{3.33\%}{0.00\%} \]	suppri
Bear Pi	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois  Variation annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée  ein tarif  Variation annuelle en %  arif réduit  Variation annuelle en %  iette - saison d'ouverture annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire - saison d'ouverture annuelle  variation annuelle en %  iette - visites individuelles (incluant le droit d'entrée)  ein tarif	0.00% 1.70 0.00% 5.60 0.00% 2.80 0.00% 15.00	6.00 7.14% 3.00 7.14% 15.00	\$\text{suppression}\$  6.00  0.00% 3.00  0.00%  15.00  0.00% 3.00	\$\text{suppression}\$  6.00] \$\text{0.00\%}\$  3.00] \$\text{0.00\%}\$  10.00]  -33.33\% 3.00] \$\text{0.00\%}\$  5.00	\$uppre
Bear Pi	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois  Variation annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée  ein tarif  Variation annuelle en %  arif réduit  Variation annuelle en %  carte ISIDORE  ein tarif - accès illimité au titulaire - saison d'ouverture annuelle  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte ISIDORE  Variation annuelle en %  iette - visites individuelles (incluant le droit d'entrée)  ein tarif  Variation annuelle en %  iette - visites individuelles (incluant le droit d'entrée)  ein tarif  Variation annuelle en %  variation annuelle en %  variation annuelle en %	0.00% 1.70 0.00% 5.60 0.00% 2.80 0.00% 15.00	6.00 7.14% 3.00 7.14% 15.00	\$\text{suppression}\$  \[ \begin{array}{c} 6.00 \\ 0.00\% \\ 3.00 \\ 0.00\% \\ 3.00 \\ 0.00\% \\ 3.00 \\ 0.00\% \end{array}\$  \]	\$\text{suppression}\$  6.00  \( \text{0.00\%} \)  3.00  \( \text{0.00\%} \)  10.00  -33.33\%  3.00  \( \text{0.00\%} \)  5.00  \( \text{0.00\%} \)  2.50	Suppres 6 6 6 200 3 3
Bear Pi	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois  Variation annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée  ein tarif  Variation annuelle en %	0.00% 1.70 0.00% 5.60 0.00% 2.80 0.00% 15.00	6.00 7.14% 3.00 7.14% 15.00	\$\text{suppression}\$  6.00  \( \text{0.00\%} \)  3.00  \( \text{0.00\%} \)  15.00  \( \text{0.00\%} \)  3.00  \( \text{0.00\%} \)  5.00	\$\text{suppression}\$  6.00  \( \text{0.00\%} \) \( \text{3.00} \) \( \text{0.00\%}\$  10.00  \( \text{-33.33\%} \) \( \text{3.00} \) \( \text{0.00\%}\$  5.00 \( \text{0.00\%}\$	Suppres 6 6 6 200 3 3
Bear Pi	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois  Variation annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée ein tarif  Variation annuelle en %  variation annuelle en %	0.00% 1.70 0.00% 5.60 0.00% 2.80 0.00% 15.00 0.00%	suppression  6.00  7.14%  3.00  7.14%  15.00  3.00  7.14%	\$\text{suppression}\$  6.00  \( \text{0.00\%} \)  3.00  \( \text{0.00\%} \)  15.00  \( \text{0.00\%} \)  3.00  \( \text{0.00\%} \)  5.00	\$\text{suppression}\$  6.00  \( \text{0.00\%} \)  3.00  \( \text{0.00\%} \)  10.00  -33.33\%  3.00  \( \text{0.00\%} \)  5.00  \( \text{0.00\%} \)  2.50	0 0 0 0 0 6 6 20 20 20
Bea Pi	ein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois  Variation annuelle en %  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE  Variation annuelle en %  iette - droit d'entrée  ein tarif  Variation annuelle en %  arif réduit  Variation annuelle en %  carte ISIDORE  ein tarif - accès illimité au titulaire - saison d'ouverture annuelle  arif réduit - accompagnant du titulaire de la carte ISIDORE  Variation annuelle en %  iette - visites individuelles (incluant le droit d'entrée)  ein tarif  Variation annuelle en %  arif réduit  Variation annuelle en %  Variation annuelle en %	0.00% 1.70 0.00% 5.60 0.00% 2.80 0.00% 15.00 0.00%	suppression  6.00  7.14%  3.00  7.14%  15.00  3.00  7.14%	\$\text{suppression}\$  6.00  \( \text{0.00\%} \)  3.00  \( \text{0.00\%} \)  15.00  \( \text{0.00\%} \)  3.00  \( \text{0.00\%} \)  5.00	\$\text{suppression}\$  6.00  \( \text{0.00\%} \)  3.00  \( \text{0.00\%} \)  10.00  -33.33\%  3.00  \( \text{0.00\%} \)  5.00  \( \text{0.00\%} \)  2.50	Suppre   S

#### Ville de CHARTRES Annexe 19 MUSEES

	Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*		
Maison Picassiette - animations et ateliers enfants des mercredis, samedis, dimanches ou vacances scolaires								
	Tarif demi-journée					5.00		
В	Variation annuelle en %							
	Tarif Journée					10.00		
G	Variation annuelle en %	-	_					

#### Maison Picassiette - animations et ateliers parents-enfants

Tarif unique par individu			4.00
Gratuit pour les moins de 6 ans			

Musée des Beaux Arts et Maison Picassiette - billet jumelé exposition au musée

	Plein tarif	7.50	suppression	suppression	suppression	suppression
D	Variation annuelle en %	0.00%				,
	Tarif réduit	3.75	suppression	suppression	suppression	suppression
E	Variation annuelle en %	0.00%				

#### Musée des Beaux Arts et Maison Picassiette - animations scolaires et CCAS

La gratuité est accordée :

groupes et encadrants dans le cadre des activités proposées par la Ville ou le CCAS les écoles de Chartres et Chartres Métropole

	Tarif demi-journée			25.00
В	Variation annuelle en %			
	Tarif journée			50.00
G	Variation annuelle en %			

Frais de port par catalogue

ore par catalogue						
France métropolitaine		6.00	6.00	6.00	8.00	8.00
	Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	0.00%	33.33%	0.00%
France Dom -Tom et étranger		12.00	12.00	12.00	16.00	16.00
•	Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	0.00%	33.33%	0.00%

#### Musée des Beaux Arts

<u>L'entrée gratuite aux visites libres des sites, expositions permanentes et temporaires est accordée</u>: Ensemble des visiteurs le  $1^{\rm er}$  dimanche de chaque mois sauf juillet et août

Bénéficiaires du RSA

Groupes scolaires de Chartres et Chartres Métropole et à la pré visite de l'accompagnateur / enseignant

Amis du Musée de Chartres, SAEL

Donateurs

Membres de l'ICOM/ICOMOS, de l'association des musées de la région Centre-Val de Loire, de la carte Culture

Etudiants Journaliste

Guides, Conférenciers

<u>Le tarif réduit aux visites guidées, spectacles et animations est accordé aux</u> : Visiteurs munis du PASS Chartres expérience délivré par C'Chartres Tourisme

Étudiants

La gratuité des visites commentées est accordée aux enfants de moins de 6 ans.

#### **Maison Picassiette**

L'entrée gratuite aux visites libres **du site**, expositions permanentes et temporaires est accordée :

Ensemble des visiteurs le  $\mathbf{1}^{\mathrm{er}}$  dimanche de chaque mois sauf juillet et août

- de 18 ans

Bénéficiaires du RSA

Groupes scolaires de Chartres et Chartres Métropole et à la pré visite de l'accompagnateur / enseignant

Amis du Musée de Chartres, SAEL

Donateurs

Membres de l'ICOM/ICOMOS, de l'association des musées de la région Centre-Val de Loire, de la carte Culture **Ftudiants** 

Journaliste

Guides, Conférenciers

Le tarif réduit aux visites, spectacles et animations est accordé aux : Visiteurs munis du PASS Chartres expérience délivré par C'Chartres Tourisme

- de 18 ans

Étudiants

Personnes handicapées

La gratuité des visites commentées est accordée aux enfants de moins de 6 ans.

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

Les billets ne sont ni repris ni échangés ni modifiés ni remboursés.

1- FRAIS de DOSSIER	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Tarifs 2021/2022
Par élève	25.00 €	25.00€	25.00 €	25.00 €	25.00€

les frais de dossiers ne sont pas remboursés une fois le dossier ouvert Les prestations considérées comme gratuites ne donnent pas lieu à versement de frais de dossier :

2- DROITS ANNUELS de SCOLARITE des ELEVES CHARTRAINS, des ELEVES en CLASSE HORAIRE AMENAGE INSTRUMENTAL OU VOCAL OU DANSE (en euros)

	2017/2018	2017/2018	2018/2019	2018/2019	2019/2020	2019/2020	2020/2021	2020/2021	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2021/2022
CURSUS -18 ANS ET ETUDIANTS	Musique et Danse	Cursus supplémentaire	Musique et Danse	Cursus supplémentaire						
Taux d'effort	18%	24%	18%	24%	19%	25%	19%	25%	19%	25%
Tarif minimum	177.00 €	180.00 €	179.00 €	182.00 €	181.00 €	184.00 €	182.00 €	185.00 €	184.00 €	187.00 €
Tarif maximum	265.00 €	268.00 €	268.00 €	271.00 €	271.00 €	274.00 €	273.00 €	276.00 €	276.00 €	279.00€
CURSUS -ADULTES	Musique et Danse	Cursus supplémentaire	Musique et Danse	Cursus supplémentaire						
Taux d'effort	24%	30%	24%	30%	25%	31%	25%	31%	25%	31%
Tarif minimum	273.00 €	289.00 €	276.00 €	292.00 €	279.00 €	295.00 €	281.00 €	297.00 €	284.00 €	300.00€
Tarif maximum	410.00€	433.00 €	414.00 €	437.00 €	419.00 €	442.00 €	423.00 €	446.00 €	427.00 €	450.00€

<u>Hammonie:</u>
Il est précise que les membres de l'orchestre d'Harmonie de Chartres qui participent aux cérémonies officielles municipales (défilés, inaugurations, 14 juillet etc...) sont exemptés de droits de scolanté au conservatiore de Masique et de Danse pour l'instrument pratqué au sein de l'Harmonie, sur présentation de l'attestation trimestrielle signée par le Chef d'Orchestre.

Pour les droits annuels de scolarité des élèves chartrains et des élèves en classe horaire aménagé instrumental ou vocal : Réduction de 10% aux familles de 3 enfants et plus (sur présentation de l'avis d'imposition)

QUOTIENT : revenus fiscaux avant abattements suivant dernier avis d'imposition connu + Prestations familiales 12 mois / nombre de parts Nombre de parts : Couple : 2 Parent isolé (célibataire, divorcée, veuf(ve) : 2 Part par enfant : 1 Part d'un enfant ou adulte handicapé : 2 TARIF = QUOTIENT X TAUX D'EFFORT

3- DROTTS ANNOLES de SCOLARTTE des ELEVES de l'Addition Ch										
(en euros)	2017/2018	2017/2018	2018/2019	2018/2019	2019/2020	2019/2020	2020/2021	2020/2021	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2021/2022
	Musique et Danse	Cursus supplémentaire	Musique et Danse	Cursus supplémentaire						
Cursus -18 ans et étudiants	400.00€	421.00 €	404.00€	425.00 €	409.00 €	430.00 €	413.00 €	434.00 €	417.00 €	438.00 €
Cursus Adultes	571.00 €	619.00 €	577.00€	625.00 €	583.00 €	632.00 €	588.00€	638.00 €	594.00 €	644.00 €

4- DROITS ANNUELS de SCOLARITE des ELEVES HORS AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE (en euros) 2017/2018 2017/2018 2018/2019 2018/2019 2019/2020 2019/2020 2020/2021 2020/2021 Tarifs 2021/2022 Tarifs 2021/2022 Cursus supplément Cursus pplément Cursus supplémentai Cursus upplémenta Musique et Danse Musique et Danse fusique et Dans Ausique et Danse Musique et Danse Cursus supplémentair Cursus -18 ans et étudiants Cursus Adultes

#### 5- DROITS ANNUELS DISCIPLINE d'ENSEMBLE (VOCAUX ET INSTRUMENTAUX) et DISCIPLINE SEULE (éveil, initiation, MAO, écritures, culture musicale, option danse comtemporaine) (en euros)

	2016/2017	2017/2018	2018/2019		2019/2020	2020/2021	Tarifs 2021/2022
Elèves chartrains -18 ans et étudiants	73.00 €	74.00 €	75.00	€	76.00€	76.00 €	77.00€
Elèves chartrains adultes	97.00€	98.00 €	99.00	€	100.00€	101.00 €	102.00€
Elèves Agglomération (hors Chartres) -18 ans et étudiants	113.00 €	114.00 €	115.00	€	117.00€	118.00 €	119.00€
Elèves Agglomération (hors Chartres ) Adultes	141.00 €	142.00 €	143.00	€	145.00 €	146.00 €	147.00 €
Elèves Hors Agglomération18 ans et étudiants	124.00 €	125.00 €	126.00	€	128.00 €	129.00 €	130.00€
Elèves Hors Agglomération - Adultes	156.00€	157.00 €	159.00	€	161.00€	162.00€	164.00€

#### 6- TARIFS des LOCATIONS d'INSTRUMENTS

(en euros)	2017/	2018	2018/2019		2019/2020		2020/2021		Tarifs 2021/2022	
	Tarif annuel pa	yable en 3 fois	Tarif annuel payable en 3 fois		Tarif annuel payable en 3 fois		Tarif annuel payable en 3 fois		Tarif annuel payable en 3 fois	
	Elèves chartrains	Elèves non chartrains	Elèves chartrains	Elèves non chartrains	Elèves chartrains	Elèves non chartrains	Elèves chartrains	Elèves non chartrains	Elèves chartrains	Elèves non chartrains
Année découverte			gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
1ère année de cursus	61.00€	114.00 €	63.00€	115.00 €	64.00 €	117.00€	65.00€	119.00 €	66.00€	120.00€
2ème année de cursus	244.00 €	428.00 €	83.00€	150.00 €	84.00 €	152.00€	85.00 €	154.00 €	86.00€	156.00€
3ème année de cursus	367.00€	571.00€	125.00€	225.00 €	127.00€	228.00€	129.00€	231.00 €	130.00€	233.00€
4ème année de cursus et suivantes *	489.00€	714.00 €	250.00€	450.00 €	260.00 €	455.00 €	263.00 €	460.00 €	266.00 €	465.00 €

\* les locations d'instruments à partir de la 4ème année ne sont accordées qu'à titre exceptionnel

Spectacles de Noël pour enfants Plein tarif  Variation annuelle en %  Tarif réduit			4.00
Concerts & spectacles  Plein tarif   Variation annuelle en %   Tarif réduit			10.00 6.00

Le tarif réduit aux concerts et spectacles est accordé aux : Visiteurs munis du PASS Chartres expérience délivré par C'Chartres Tourisme Aux bénéficiaires du RSA - de 18 ans Étudiants Elèves du Conservatoire Personnes handicapées

Les billets ne sont ni repris ni échangés ni modifiés ni remboursés